



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/511
2 juillet 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 1er JUILLET 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU MALI AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Sur instruction de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte du communiqué du Gouvernement malien daté du 27 juin 1997 relatif à la situation en République du Congo (voir annexe).

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Moctar OUANE

ANNEXE

Communiqué du Gouvernement malien
en date du 27 juin 1997

Le Gouvernement du Mali suit avec une très vive préoccupation l'évolution de la situation en République du Congo.

Fidèle à sa vocation panafricaine, il est solidaire des décisions issues des efforts conjugués du Comité international de médiation sous la présidence du Président El Hadj Omar Bongo du Gabon et du récent Sommet des chefs d'État de l'Union économique et monétaire ouest-africaine réunis à Lomé.

Dans la mesure des moyens disponibles et dans le strict cadre des termes de référence édictés par l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies pour fonder le déploiement rapide d'une force interafricaine à Brazzaville, le Gouvernement du Mali est prêt à prendre toute sa part dans l'effort africain conjoint pour ramener la paix dans la République du Congo et redonner toutes ses chances au processus démocratique dans ce pays.
